

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIÈRES ADMINISTRATIVES

SECRET N°

/MTF/PS/DGFP/DGCA/SA.-

inscription au tableau d'avancement au
titre de l'année 1995.
des fonctionnaires des cadres de la catégorie
A, Hiérarchie I (Branche Administrative) des
Postes et Télécommunications de la République
du Congo. R

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS:

Vu la constitution du 4 Mars 1992;

Vu la loi 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général
de la Fonction Publique;

Vu la Convention Collective n° 5 du 28 Novembre 1990 applicable au
personnel de l'Office National des Postes et Télécommunications;

OFFIPOSTEL

Vu le décret 59-8/FP du 24 Janvier 1959 fixant la liste des cadres
du Personnel de l'Office National des Postes et Télécommunications;

Vu le décret 59-11/FP du 24 Janvier 1959 fixant le statut des cadres
des Directeurs et Inspecteurs Principaux des Postes et Télécommunications;

Vu le décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations
des fonctionnaires;

CE/MC.PT.-

Vu le décret 62/498/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

Vu le décret 65/170/FP du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des
fonctionnaires;

Vu le décret 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret 62/496/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires;

Vu le décret

Vu le décret n° 95/27 du 22 Janvier 1995 portant nomination
des Ministres Délégués, Membres du Gouvernement;

Vu le décret 95/25 du 23 Janvier 1995 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret 95/26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Membres
du Gouvernement;

Vu le décret 95/32 du 12 Février 1995 portant nomination des
Intérieurs, Membres du Gouvernement;

Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires;

Vu le décret n° /MPFRA/DGFP/DGCA/SAV du
portant inscription au Tableau d'avancement au titre de l'année 1990 des fonc-
tionnaires des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I (Branche Administrative)
des Postes et Télécommunications de la République du Congo.

Vu la lettre n° 1506 du 5 Octobre 1994 du Premier Ministre
Chef du Gouvernement;

DECRETE:

ARTICLE 1ER : Les Fonctionnaires des Cadres de la catégories A, hiérarchie I (Branches Administrative et Technique) des Postes et Télécommunications dont les noms suivent, sont inscrits au Tableau d'avancement au titre de l'année 1993 comme suit :

A. Branche Administrative

I- INSPECTEURS PRINCIPAUX

Pour le 4ème Echelon à 2 ans :

OLABI Antoine	BRAZZAVILLE
<u>AU 6ème Echelon Indice 1300</u>	
TSETE Georges	Brazzaville

Pour le 7ème Echelon à 2 ans

EWENGUE Alain Bernard	Brazzaville
AWAMOUE AMIOTH Pierre	Brazzaville

Pour le 9ème Echelon à 2 ans

MALIKI Honoré	Brazzaville
---------------	-------------

II- INSPECTEURS GENERAUX

Pour le 1er Echelon à 2 ans

MOSSINDZAON Eugène	Brazzaville
BATILA Alphonse	Pointe-Noire

Pour le 2ème Echelon à 2 ans

OKOMBI YOKA Pascal	Pointe-Noire
AHOUE-OWANGO Albert	Brazzaville
INANA-KOKAS Pierre	Brazzaville
NDOSSANI Gilbert	Pointe-Noire

Pour le 3ème Echelon à 2 ans

ELANGA Germain	Brazzaville
MANDZILA Albert	Pointe-Noire
TANGO Frédéric	KINKALA
BILAYI-MOUNKALA Guillaume	Brazzaville

Pour le 4ème Echelon à 2 ans

PAMBOU Albert	Brazzaville
---------------	-------------

B- Branche Technique

I- INSPECTEURS PRINCIPAUX TECHNIQUES

Pour le 6ème Echelon à 2 ans

~~OKALE~~-OKABANDE Jean Pierre Brazzaville

Pour le 7ème Echelon à 2 ans

ETOU-KABA Brazzaville

Pour le 9ème Echelon à 2 ans

KIBABOU Alphonse Madingou

II-INGENIEURS DES TELECOMMUNICATIONS

Pour le 6ème Echelon à 2 ans

BOUENDE-BOUENDE Pointe-Noire

EBATA-TAINE François Brazzaville

MBILA Jean Pointe-Noire

Pour le 7ème Echelon à 2 ans

MAHOUKOU Marcel Lucas Brazzaville

POUROU Théodore Brazzaville

MIAYOUKOU-MAKOUNDU Clément Dolisie

Pour le 8ème Echelon à 2 ans

MBOUTOU Emmanuel Brazzaville

III- INGENIEURS EN CHEF

Pour le 1er Echelon à 2 ans

NTSAA Brazzaville

MOLONGO Joseph Brazzaville

Pour le 2ème Echelon à 2 ans

MONDO Antoine Brazzaville

Pour le 3ème Echelon à 2 ans

EBAYI Faustin Brazzaville

Pour le 4ème Echelon à 2 ans

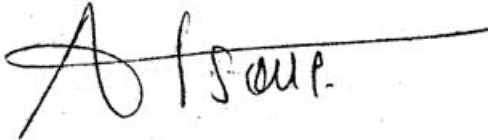
OKOUO Jean Pierre Brazzaville

Article 2. Le présent décret qui prendra effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera. /-

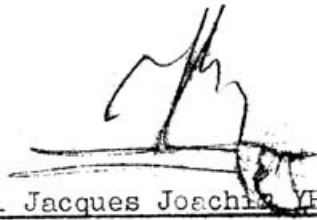
BRAZZAVILLE, le 15 Mars 1996

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre du Travail, de la Fonction
Publique et de la Sécurité Sociale,



Professeur Anaclet TSOMAMBET.-



Général Jacques Joachim YOMBY-OPANGO.-

Le Ministre du Développement Industrie
de l'Energie, des Mines et des Postes
Télécommunications.

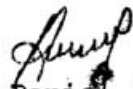


- Jean I T A D I. /-

Le Ministre Délégué auprès du Minis
de l'Economie des Finances Chargé d
Budget et de la Coordination des Ré

Ampliatiions :

JONPC.....1
DGER/DGCA.....15
DGER/B.STAT.....2
OFFI/POSTEL.....100
CE/MC-PT.....1
SGG/BC.....45
INTERESSES.....32.-



Luc Daniel Adamo MATETA